

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

DATE DU CONTRÔLE 10/07/2018

ADRESSE DU CONTRÔLE Rue du Marché 5 - 4560 Clavier

TECHNICIEN

AGRÈMENT RÉGION WALLONNE

RÉF. 04/2018/63088/C01:1

Mathieu Lalxhay
AGRW. DEP-048/A/01



COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire

N° TVA

Adresse

SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation

Non

RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Oui	Date d'émission, échéance & numéro	Déposé à la commune le 20/6/2018
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	6000	Année d'installation	+30
Origine du réservoir et n° de fabrication	non communiqué	Certificat d'étanchéité antérieur	Non
Dimensions	3,6/1,3/1,3	Niveau de liquide (cm)	
Type de réservoir	Métallique - Parallélépipédique - Aérien - En cave - Simple paroi		

CONTRÔLE

Contrôle visuel du réservoir au brûleur	OK	Fonctionnement brûleur	OK
Pollution en dehors du réservoir	Non	Trou d'homme : étanchéité et fixation couvercle :	
Trou d'homme : état général		Raccords	pas OK
Conduite de remplissage	OK	Conduite de ventilation	OK
Conduites d'aspiration et de retour (parties visibles)	OK	Encuvement	sans objet
Contrôle visuel de l'étanchéité	Etanche	Présence d'eau et de boue (cm)	non
Taux d'acidité (pH)	/	Conductivité (µS/cm):	/
Contrôle intérieur si nettoyage	/	Système anti-débordement	hauteur de la tige OK - sifflet 95% - test OK
Système de mesure de niveau	présent - non conforme	Système de détection de fuite	
Réservoir aérien : épaisseur des parois			

AUTRE(S) REMARQUE(S)

Le système de mesure de niveau n'est pas conforme / est absent

Conclusion : L'étanchéité est assurée mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 mois.



Une plaquette orange a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

- Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :
- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
 - 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression (M.B. 19.03.2004)
 - 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
 - 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Clavier

Signature du technicien

Signature du propriétaire

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2018/63088/C01:1

ANNEXES

Autorisation d'exploitation

Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire un réservoir peigné, muni de la pompe immergée et à la commande manuelle, vous devez remplir le formulaire de déclaration de conformité et de sécurité.

Si vous avez un réservoir peigné, muni de la pompe immergée et à la commande manuelle, vous devez remplir le formulaire de déclaration de conformité et de sécurité.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le Déclaration des établissements de classe 3.

Site Internet: www.declarationdesetablissements.be

Permis d'environnement
Déclaration des établissements de classe 3

Objet Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mai 1999 relatif au permis d'environnement.

Public Tous personnes physiques ou morales exploitant un établissement visé au décret du 11 mai 1999 relatif au permis d'environnement visé au décret du 11 mai 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mai 1999 relatif au permis d'environnement.

Réglementation Décret du 11 mai 1999 relatif au permis d'environnement
Décret du 11 mai 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mai 1999 relatif au permis d'environnement.

Centre agréé de la région
Certinergie ASBL

Complétez ce formulaire de déclaration

Référence de la déclaration à la commune

Date de l'accusé de réception de la déclaration

Date de réception de la déclaration

Signature

Marque attestation de contrôle